

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "X" BNP PARIBAS CREDIT 12 M (FR0013230208)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du FCP est, sur une durée minimum de placement de douze mois, d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone euro, l'EONIA capitalisé, diminué des frais de fonctionnement et de gestion facturés au FCP.

Caractéristiques essentielles du FCP :

- L'indicateur de référence est l'EONIA capitalisé. Il correspond au taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone euro par un panel de banques. Ce taux est publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne.
- Le FCP peut être investi en obligations et titres de créances négociables d'Etat, d'entreprises publiques et privées, et via des EMTN, libellés en toutes devises d'un pays membre de l'OCDE, qui bénéficieront lors de leur acquisition d'une notation émetteur minimale de catégorie «Investment Grade» et qui seront gérés à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de -0.50 à 1.5. Le FCP sera investi jusqu'à 15% de son actif net dans des titres de créance et instruments du marché monétaire qui ne font pas l'objet d'une notation «émission ou émetteur» (Standard & Poor's, Moody's et Fitch), à condition que l'émetteur bénéficie, à la date d'achat, d'une notation interne à la Société de Gestion équivalente à «Investment Grade». Le FCP pourra investir jusqu'à 20% de son actif net en émetteurs de catégorie spéculatif «High Yield» (titres bénéficiant d'une notation «émission ou émetteur» (Standard & Poor's, Moody's et Fitch), titres bénéficiant d'une notation interne inférieure à Investment Grade et titres ne bénéficiant pas d'une notation interne inclus).
- Le FCP pourra également effectuer des opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titres ainsi que des dépôts.
- Le FCP peut aussi recourir à des instruments financiers négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques de taux et/ou aux risques de crédit et/ou aux risques de change. Le levier brut indicatif lié à l'utilisation d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 500% du FCP.
- Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Autres informations :

- Durée minimum de placement recommandée : 12 mois.
- Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.
- Classification : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Périodicité de la valeur liquidative : quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext) et du système TARGET . La valeur liquidative précédant une période non ouvrée tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.
- Les ordres de rachat de parts du FCP sont centralisés du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour et réglés dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».

L'investissement dans des instruments de type monétaire et obligations à court terme avec une volatilité très basse justifie la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie :** lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.
- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,07% ^(*)
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

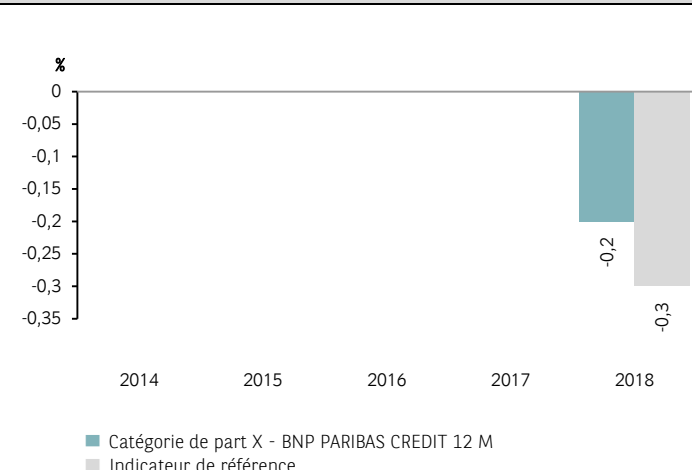
Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les commissions de surperformance

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, consultable via le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La part a été lancée le 12 janvier 2017 ;
- Les performances passées ont été évaluées en EUR.
- Le FCP a été créé le 24 juin 2013 ;

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DICI, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du FCP sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - MAQS CIB Sales Support - TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09.
- La valeur liquidative du FCP est disponible sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.
- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du FCP, vous pouvez vous référer au prospectus du FCP.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le FCP a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2019.